

Mortefontaine, premier prix départemental au concours des Villages Fleuris : l'art de fleurir autrement

Mortefontaine vient de décrocher la première place départementale dans sa catégorie (communes de 500 à 999 habitants) au concours *Villes et Villages Fleuris 2025*, organisé par le Conseil départemental de l'Oise. Ce succès, qui ouvre les portes de l'échelon régional, ne doit rien au hasard : il est le fruit d'une vision à long terme, où l'embellissement ne se résume pas à planter plus de fleurs, mais s'intègre dans une stratégie globale en faveur de l'environnement, de la qualité de vie et de la préservation du patrimoine.

Depuis 2020, la municipalité a engagé une démarche profonde pour repenser la manière dont elle entretient et aménage ses espaces publics. Les massifs éphémères ont laissé place aux vivaces locales, plus sobres en eau et mieux adaptées aux conditions naturelles. La gestion différenciée est devenue la règle : certaines zones sont fauchées tardivement pour favoriser la biodiversité, tandis que le paillage organique protège les plantations et limite les besoins en arrosage. L'entretien se fait sans aucun produit phytosanitaire, garantissant la santé des sols et la qualité des milieux naturels.

Cette politique s'accompagne d'un engagement fort pour la **préservation du grand comme du petit patrimoine**. Les monuments historiques, les murs anciens en pierre, les calvaires, les bornes et le patrimoine funéraire sont restaurés et intégrés aux aménagements paysagers. Les entrées du village, inchangées depuis plus de 150 ans, sont protégées dans le plan local d'urbanisme et constituent une signature paysagère que la commune s'attache à conserver. Mortefontaine veille également à éviter toute urbanisation non réfléchie qui pourrait rompre l'équilibre entre bâti, nature et histoire.

Le **cimetière communal** illustre parfaitement cette démarche. Jadis entretenu de manière classique, il est aujourd'hui un espace paysager respectueux et



harmonieux. Les produits chimiques y sont bannis, remplacés par des pratiques douces qui laissent une place au végétal. Des lavandes, rosiers anciens, graminées et sauges arbustives ponctuent les allées, créant une ambiance apaisée et propice au recueillement. Une zone de fauchage tardif permet à la flore prairiale de se développer, favorisant ainsi la biodiversité. Le muret a été nettoyé et valorisé, et le monument aux morts ainsi que les tombes des soldats morts pour la France sont entretenus avec soin. Un projet d'aménagement d'un espace du souvenir, en lien avec la future forêt mémorielle, est également à l'étude.

Chaque projet répond à cette logique d'intégration et de respect. Qu'il s'agisse de la désimperméabilisation du parking du cimetière, de la végétalisation de la cour d'école ou de la mise en valeur des abords de l'église, l'objectif reste de faire cohabiter nature et patrimoine dans une harmonie durable. Le futur réaménagement de la cour d'école en est un exemple : conçue comme un lieu de vie mutualisé, elle accueillera un city-stade, des zones calmes, des jardins pédagogiques et des arbres d'ombrage, mêlant sport, détente et apprentissage. La réussite de cette démarche repose aussi sur la mobilisation des habitants. Les projets se construisent avec eux, lors d'ateliers participatifs, de journées de plantation ou d'opérations de nettoyage. Des distributions de végétaux et de bons d'achat encouragent chacun à contribuer à l'embellissement collectif. Les enfants sont impliqués à travers des classes vertes, des ateliers nature et le passeport du civisme.



Les partenariats avec le Parc naturel régional Oise – Pays de France et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Oise renforcent la cohérence et la qualité des aménagements.

Le jury départemental a salué l'harmonie entre fleurissement, patrimoine et environnement. Il a relevé la qualité du paillage, la valorisation paysagère du cimetière, la création de haies favorables à la faune et le soin apporté au mobilier urbain. Il a aussi encouragé la commune à enrichir la palette végétale autour de l'église, à ombrager certaines aires de jeux, à installer des panneaux pédagogiques pour expliquer les projets et à assurer un suivi attentif des jeunes arbres.

Cette année, Mortefontaine concourt également au **label "Mairie Fleurie"** et invite chaque habitant à participer au **concours "Maison Fleurie"**.

Les inscriptions sont ouvertes à la mairie jusqu'au **30 août**. C'est une belle occasion de valoriser son jardin, sa façade ou son balcon, et de contribuer à l'image accueillante et soignée du village.

Pour Mortefontaine, ce prix départemental n'est pas une fin mais une étape. La commune entend poursuivre son engagement pour un village plus vert, plus harmonieux et plus respectueux de ses racines. Elle démontre qu'il est possible de concilier esthétique, sobriété et préservation des paysages, en s'appuyant sur ses atouts naturels, son patrimoine et la participation active de ses habitants.

